

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FELT Marcel ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; LOYAT Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre ;

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre ; GIRARDIER Dominique ;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude ;

C.C.P.O : DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ;

C.C.V.M : MARCHAL François ;

C.C.V.S.V : AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : BESANCON Jean-Noël ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; FALCINELLA Béatrice ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric et son suppléant DELARUE Cédric ; LORIGUET Alain ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; ROCHDI Karima et son suppléant LEUBA Jean-Sébastien ; RUTKOWSKI Serge et son suppléant PRALON Jean-Yves ; WANLIN Sylvie ;

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent ;

C.C.D.B.B : RACLOT Franck ;

C.C.P.O : PROST Jean Paul ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

C.C.V.A : BRULET Daniel ; HERANNEY François ; PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : VAN HELLE Gérard

Procuration de vote :

Mandants : BRULET Daniel ; FALCINELLA Béatrice ; LINDECKER Cédric ; LORIGUET Alain ; MAILLOT Elsa ; MARGUET Vincent

Mandataires : BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; JAVAUX Thomas ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine

Objet : 5A. Tarifs 2017

5A. TARIFS 2017

Rapporteur : Monsieur Sylvain DUCRET, Vice-Président

L'accès aux déchetteries du SYBERT est un service public financé par les habitants résidants sur son périmètre via la redevance ou la taxe « ordures ménagères ».

En revanche, les autres catégories d'utilisateurs dits « non-ménages » (professionnels, administrations, associations et collectivités) sont tolérés, sous réserve d'obtention d'un badge d'accès et du paiement de leurs apports.

Les tarifs d'accueil par type de déchets sont votés tous les ans par le Comité syndical ; ils sont calculés par rapport aux coûts directs supportés par la collectivité ce qui inclus les frais de « haut de quai » (fluides, gardiennage, entretien, ...) et les frais de « bas de quai » (transport et traitement des déchets).

De même, pour l'obtention d'un badge, les « non-ménages » sont soumis à des frais d'ouverture de compte et de fourniture d'un ou plusieurs badge(s).

PRESENTATION

L'accès aux déchetteries du SYBERT est un service public accessible aux « non-ménages » sous réserve d'être en possession d'un badge d'accès (donc de l'ouverture d'un compte) puis de l'acquittement de la facture correspondant aux dépôts.

Les tarifs d'accueil des déchets proposés sont le reflet du coût réel de la prestation ; ils sont réactualisés chaque fin d'année en fonction :

- de l'évolution des coûts relatifs aux marchés de transport et de traitement (« frais de bas de quai ») ;
- des coûts de fonctionnement du service : fluides, gardiennage, encadrement, réparations diverses, entretien des sites,... (« frais de haut de quai »).

Par rapport à l'année 2016, on estime sur 2017 :

- une stagnation des coûts de transport suite à l'application de la formule de réactualisation des coûts des marchés relatifs au transport ;
- une stagnation des coûts de traitement des déchets, grâce notamment au développement de nouvelles filières génératrices de nouvelles recettes ou de non-dépenses, compensant l'augmentation de certaines filières ;
- une stagnation des frais de haut de quai, suite au travail mené par le groupe de travail dédié à la réflexion sur les nouveaux horaires et les renforts des équipes (gestion des déchetteries).

Il est donc proposé de maintenir les tarifs 2016 des « non-ménages » pour l'année 2017.

Concernant les tarifs liés au contrôle des accès, il est proposé de maintenir :

- les frais de dossier relatifs à l'ouverture d'un compte : 16,66 € HT / dossier ;
- les frais correspondants à la fourniture d'un badge (valable à la création du compte, au renouvellement en cas de perte ou de destruction) : 8,33 € HT / badge ;
- la gratuité du renouvellement en cas de vol du badge, sur justificatif des services de Gendarmerie (dépôt de plainte).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tarifs (arrondi à l'unité la plus proche) :

	RAPPEL : TARIFS 2016	PROPOSITION : TARIFS 2017	QUANTITES MAXI AUTORISEES PAR JOUR
❖ Produits inertes (terre - cailloux) ❖ Gravats de démolition (produits de chantier en mélange)	32,60 € HT le m ³	32,60 € HT le m ³	1 m ³
❖ Métaux	5,10 € HT le m ³	5,10 € HT le m ³	3 m ³
❖ Déchets verts (branchages et déchets d'entretien)	13,30 € HT le m ³	13,30 € HT le m ³	3 m ³
❖ Cartons (triés et pliés), papiers, journaux, magazines	12,20 € HT le m ³	12,20 € HT le m ³	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à éliminer en CET de classe II ❖ Produits à destination de la filière « incinération » ❖ Déchets de chantier	39,80 € HT le m ³	39,80 € HT le m ³	3 m ³
❖ Huile végétale (de friture)	1,00 € HT le l	1,00 € HT le l	50 litres
❖ Bois	22,50 € HT le m ³	22,50 € HT le m ³	3 m ³
❖ Plastique	34,70 € HT le m ³	34,70 € HT le m ³	3 m ³
❖ Plâtre	12,50 € HT le m ³	12,50 € HT le m ³	3 m ³
❖ Frais de dossier	16,66 € HT par dossier	16,66 € HT par dossier	
❖ Fourniture d'un badge	8,33 € HT par badge	8,33 € HT par badge	

Le Comité s'est prononcé favorablement sur le maintien des tarifs pour l'année 2017 pour les apports des « non-ménages » en déchetteries ainsi que pour les frais d'ouverture de compte et de fourniture de badge.

Ces tarifs restent valables jusqu'à l'adoption de nouveaux tarifs.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 DEC. 2016



Contrôle de légalité